

Madame, Monsieur,

Face à l'épidémie de coronavirus et en application des mesures gouvernementales mises en place afin d'en limiter la propagation, le CMB se voit contraint de reporter sine die une partie de ses activités habituelles et nous vous remercions de votre compréhension.

Dans ce contexte, le CMB a mis en place un plan de continuité d'activité qui nous permet de rester à vos côtés et de répondre à vos questions et à celles de vos salariés. Nos équipes restent donc pleinement mobilisées, afin de vous accompagner au mieux dans cette situation de crise sanitaire.

#### [Comment vont s'organiser les visites de suivi individuel ?](#)

En ce qui concerne les visites de suivi individuel, l'objectif est de respecter les mesures de confinement en vigueur et de limiter les déplacements non indispensables :

1/ **Dans le cas général**, qui concerne une grande partie de nos adhérents, toutes les visites peuvent en principe être reportées à l'issue de la pandémie. Pour les visites non périodiques (visites de reprise après arrêt, de pré-reprise ou occasionnelles), il revient au médecin du travail de déterminer l'opportunité de la visite, son caractère urgent ou non et les modalités de sa réalisation. Un contact téléphonique avec le salarié sera favorisé afin de déterminer l'opportunité et

l'urgence de la visite (cf contacts ci-dessous). Si celle-ci peut être différée, l'entreprise sera informée.

**2/ Pour les salariés exerçant une activité professionnelle nécessaire à la continuité de la vie économique de la Nation** (notamment dans les secteurs suivants : transports, énergie, distribution alimentaire, logistique, production agricole, coopération agricole et professionnels de santé) : les visites d'aptitude (suivi individuel renforcé / SIR), de reprise et les visites initiales pour les travailleurs de nuit et les jeunes de moins de 18 ans pourront être maintenues. Les visites initiales des autres salariés permettent un délai de 3 mois, et les visites périodiques hors SIR peuvent être différées à l'issue de la pandémie. L'urgence et les modalités de visite pour chaque situation seront évaluées au cas par cas dans le cadre d'un échange téléphonique avec le médecin du travail.

**Dans tous les cas, ne vous rendez pas spontanément dans nos centres, la présence d'un médecin ne sera assurée que sur rendez-vous, après évaluation préalable du caractère urgent et indispensable de la visite.**

[Qui contacter :](#)

Nous avons mis en place plusieurs permanences téléphoniques pour vous accompagner dans cette période difficile.

> **Si vous êtes intermittent du spectacle, journaliste pigiste de la presse écrite ou mannequin**, vous pouvez adresser un mail à [covid19-ids@cmb.asso.fr](mailto:covid19-ids@cmb.asso.fr)

> **Si vous êtes employeur ou salarié d'une entreprise adhérente au CMB**, vos contacts sont votre médecin ou votre infirmière, par le biais de sa secrétaire médicale. Si vous avez perdu ses coordonnées, vous pouvez contacter [i.bouvet@cmb.asso.fr](mailto:i.bouvet@cmb.asso.fr) ou [m.manigot@cmb.asso.fr](mailto:m.manigot@cmb.asso.fr)

[Une cellule de soutien et d'appui psychosocial à votre écoute](#)

Une cellule constituée de médecins du travail, psychologues du travail et assistantes sociales a été créée pour vous accompagner afin de traiter les questions liées à la situation psychosociale des personnes au regard de leur situation de travail.

La cellule est à la fois un lieu d'échanges individuels (cellule d'écoute, d'expression, d'échanges, gestion de situation anxiogènes), de conseils et d'outils pratiques en matière sociale et psychosociale relayés par mail, sur notre site Internet ou sur les réseaux sociaux, et ressources pour de nombreux numéros utiles.

Contact par mail [covid-psychosocial@cmb.asso.fr](mailto:covid-psychosocial@cmb.asso.fr) en précisant vos coordonnées et l'objet de votre demande.

#### [Un suivi de l'actualité sur la santé au travail au quotidien](#)

Nous mettons également en place une cellule de communication spécifique dont le rôle sera de vous relayer les informations officielles et utiles en rapport avec la situation actuelle. L'ensemble de ces communications, actualités et informations seront également mis à votre disposition via les réseaux sociaux sur lesquels vous pouvez nous suivre :

Facebook : <https://www.facebook.com/SIST.CMB/>

Twitter: <https://twitter.com/CmbSante/status/1239615403808247808>

LinkedIn: <https://www.linkedin.com/feed/update/urn:li:activity:6645377200533057536>